

Premier comité de suivi après la tempête Fabien

S'agissant des inondations, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pourrait être actée lors de la commission interministérielle qui aura lieu ce lundi 6 janvier. Cette décision sera validée par arrêté ministériel

Avant de faire un point détaillé à la presse, la préfète de Corse, Josiane Chevalier, a reçu hier, durant la première partie de la matinée, les maires des communes impactées par la tempête Fabien.

Autour de la table, dans les salons napoléoniens du palais Lantivy à Ajaccio, il y avait également les représentants d'EDF, des services de l'État mais également le médiateur des assurances. "Le médiateur des assurances s'est d'ailleurs présenté comme un véritable partenaire au regard des circonstances", précise la préfète de Corse.

Elle ajoute rapidement que la commission interministérielle se réunira ce lundi 6 janvier afin d'examiner les 86 dossiers déposés au titre des inondations, pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. "Au total, il y a 143 demandes, mais concernant les dégâts causés par le vent, ce sont des conditions que l'on retrouve dans les contrats d'assurance

type", complète le directeur de cabinet de la préfète, Guillaume Lericolais. "Immédiatement après les intempéries, j'ai été en contact avec le directeur général de la sécurité publique à Paris afin que l'on mette en place une procédure accélérée. Il a naturellement été très sensible à cette question", confie la préfète de Corse. Depuis cet été, le directeur général de la sécurité publique est Alain Thirion, l'ancien préfet de Haute-Corse. "Il connaît donc très bien le sujet", poursuit Josiane Chevalier.

Une réponse attendue mi-janvier

Si la commission de lundi reconnaît l'état de catastrophe naturelle, ce qui semble être une formalité, la décision devra par la suite être validée par arrêté ministériel. "On espère avoir une réponse définitive d'ici la mi-janvier. À partir de cette date, il faudra faire les déclarations aux assurances dans les dix jours qui suivent", rap-

pelle-t-on du côté de la préfecture. Josiane Chevalier prévient qu'il y aura une autre procédure concernant les calamités agricoles. "Une cellule spécifique, pilotée par la Drauf (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), va occuper des points qui concernent les agriculteurs. Il y a d'ailleurs un sujet nouveau puisque de nombreuses prairies sont entièrement recouvertes de sable, c'est assez impressionnant. Tout est perdu", témoigne la préfète de Corse.

Elle évoque aussi des dotations de solidarités pour soutenir les communes, principalement les plus petites qui ne seraient pas en mesure d'assumer le financement des travaux.

Josiane Chevalier continue d'égrener les aides qui seront déployées. "Certaines entreprises qui ont des salariés pourront également obtenir un soutien financier. Il y a déjà eu deux demandes en ce sens. Le délai est d'un mois à la suite des intempéries",



En première partie de matinée, la préfète de Corse, Josiane Chevalier, a reçu les maires des communes touchées par la tempête ainsi qu'EDF et différents services de l'État. /PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

confirme-t-elle. Sa dernière intervention concerne un sujet d'ampleur : l'entretien des cours d'eau. "C'est un véritable sujet qui relève des intercommunalités. On va voir

techniquement comment on peut faire et évaluer le coût. Il faudra sans doute une solidarité régionale et nationale", assure la représentante de l'État en Corse.

Pour l'heure, elle assure qu'il n'est pas possible de chiffrer le coût des dégâts causés par la tempête Fabien.

J.-F. C.